



Les dossiers **chauds** de la Paternité

Raymond Villeneuve,
Directeur général
Regroupement pour la Valorisation de la
Paternité (RVP)

Su-Père Conférence, 18 février 2021

Plan de présentation

Les réformes

- Réforme de l'assurance parentale
- Réforme de la protection de la jeunesse (Commission Laurent)
- Réforme du droit de la Famille

Les renouvellements à venir

- Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes : 2017-2022
- Politique de périnatalité : 2008-2018
- Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes : vers 2021

Dossiers courants

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
 - Programme SIPPE
- Ministère de la Famille et Secrétariat à la condition féminine
 - Mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes

Conclusion

Réforme de l'assurance parentale

Loi adoptée en octobre 2020

Principaux gains pour les parents

1. allongement de la période au cours de laquelle les prestations parentales, de paternité et d'adoption pourront être prises, de 52 à 78 semaines;
2. ajout de cinq semaines de prestations exclusives à chacun des parents lors d'une naissance ou d'une adoption multiple;
3. allongement des prestations des parents adoptants pour qu'elles soient équivalentes à celles des parents biologiques.

Proposition du RVP

Allongement de trois semaines du congé de paternité. Pour rejoindre la majorité des pères.

Mesure *paternité*

Attribution de quatre semaines additionnelles de prestations partageables lorsque les deux parents utilisent un minimum de 8 semaines de prestations parentales ou d'adoption chacun.

Protection de la jeunesse (Commission Laurent)

Dépôt du rapport en avril 2021

Enjeu du RVP : Que la réforme rejoigne aussi les pères pour le bien-être enfants.

Obstacle : Peu de présence des pères dans les dossiers de suivi des enfants.

Objectif : Faire exister les pères

Principales recommandations déposées à la Commission Laurent

1. Productions de données générées par la DPJ (pères-mères, garçons-filles);
2. Intégration de mesures générées dans les plans d'action annuels de la DPJ;
3. Production de travaux de recherche pour mieux comprendre les trajectoires différenciées des pères et des garçons;
4. Intégration de mesures pour mobiliser les pères pour prévenir la maltraitance et la négligence des enfants dans le PAMSBEH, le programme SIPPE, la Politique de périnatalité, etc.;

5. Financement accru des organismes communautaires qui soutiennent spécifiquement les pères en difficulté et leurs enfants.

Actions concrètes proposées par le RVP

1. Programme de formation et d'accompagnement à l'adaptation des pratiques aux réalités paternelles pour le personnel intervenant et les gestionnaires de la DPJ;
2. Formation des partenaires communautaires du ministère de la Famille afin d'agir en prévention auprès des pères en situation de vulnérabilité (OCF, HGC, CRP, etc.).

Réforme du droit de la Famille

État de la situation

Message du ministère de la Justice sur son site web : *Du 15 mars au 28 juin 2019, le gouvernement du Québec a consulté les citoyens et citoyennes sur la réforme du droit de la famille. Cette consultation est maintenant terminée. Nous remercions tous les participants pour leur contribution.*

Modification à La Loi fédérale sur le divorce

Perspective

Projet de loi sur la conjugalité

Citation de Me Alain Roy

« Le temps est maintenant venu de demander au système de justice de s'ajuster aux pères et aux hommes » – Me Alain Roy

Recommandations du RVP

1. Sensibiliser les acteurs du monde judiciaire aux réalités psychosociales des pères.
2. Produire systématiquement des données genrées pour bien comprendre les parcours des mères et des pères dans le système judiciaire en matière familiale.
3. Accroître l'accessibilité au système de justice par des mesures concrètes telles que: la diffusion d'information juridique, notamment, par la promotion accrue de l'existence des Centres de justice de proximité, l'accès à 10 heures gratuites de médiation plutôt que 5 ainsi que la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.
4. Moderniser le droit de la famille pour tenir compte des nouvelles réalités familiales telles que l'importance des beaux-pères pour le développement des enfants.
5. Ajouter une disposition dans le Code civil du Québec à l'effet que, lorsque les capacités parentales des deux parents sont établies, la garde partagée doit être envisagée sérieusement, et cela, en tenant compte de l'intérêt de l'enfant.

Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes (MSSS) : 2017-2022

Mesures du PAMSBEH actuel visant spécifiquement les pères

1. promouvoir les bonnes pratiques de soutien aux pères auprès des équipes de santé publique;
2. sensibiliser les intervenants de première ligne aux réalités des pères de milieux défavorisés;
3. consolider le financement à la mission d'organismes communautaires travaillant auprès des hommes et des pères, reconnus au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
4. soutenir la diffusion de connaissances sur les pères et;
5. favoriser l'adaptation des pratiques du réseau public aux réalités paternelles.

Enjeux pour le prochain PAMSBEH

1. Maintenir la présence transversale des pères
2. Accroître le financement à la mission des organisations communautaires soutenant les pères en difficulté et leurs enfants
3. Accroître les interventions effectuées auprès des pères en situation de vulnérabilité dans le cadre du programme SIPPE (traité en détail plus loin)
4. Viser de nouveaux groupes peu rejoints par le premier PAMSBEH (pères immigrants, anglophones, diversité sexuelle et de genre, autochtones, etc.)
5. Arrimer le prochain PAMSBEH avec d'autres politiques et plans d'action du MSSS (Agir tôt, DPJ, Politique de périnatalité, violence conjugale, santé mentale, etc.).
6. Mieux prévenir la violence conjugale et familiale.

Politique de périnatalité (MSSS) : 2008-2018

Politique de périnatalité 2008-2018 (P.63)

Orientation : Adapter les pratiques, les interventions et les services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux de façon à accueillir et à favoriser l'engagement des pères envers leur jeune enfant. Pas de mise en œuvre de cette orientation.

Consultation en 2019

Travaux du MSSS en cours

En attente...

Enjeu stratégique

Début de la vie de l'enfant et début de la relation du père avec le réseau de la santé et des services sociaux (suivi de grossesse, rencontres prénatales, accouchement, suivi post-natal, programme SIPPE, etc.).

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (SCF) : vers 2021

Stratégie gouvernementale qui adopte une approche de genre pour réduire les inégalités entre les genres

Un des objectifs de la stratégie

Mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble, ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et toutes les régions.

Mesures actuelles visant à soutenir l'engagement des pères

1. Bonifier le guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans : guide pratique pour les mères et les pères, concernant la valorisation de la paternité (mesure 3.1.1)
2. Inclure davantage de contenus pouvant soutenir l'engagement des pères dans le portail d'information périnatale de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) en créant une fiche sur le rôle du père (mesure 3.1.3)
3. Permettre le financement de projets pour favoriser l'exercice de la coparentalité afin de tenir compte de la présence des pères et de leurs réalités dans les milieux scolaire, éducatif, communautaire et juridique de même que dans le réseau de la santé et des services sociaux (mesure 3.1.5).

Quelques propositions de mesures du RVP pour la prochaine stratégie

1. Maintenir et bonifier la tenue d'appels de projets périodiques pour soutenir la coparentalité et l'engagement paternel
2. Promouvoir la coparentalité auprès des jeunes parents : pères et mères
3. Favoriser la conciliation famille-travail-études dans les milieux à prédominance masculine
4. Mettre en œuvre des actions structurantes en périnatalité
5. Promouvoir la réalisation de projets visant à soutenir spécifiquement l'engagement des pères immigrants

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Programme SIPPE (Services intégrés en périnatalité et petite enfance)

Clientèle visée par le programme SIPPE

Les services du programme s'adressent « *aux femmes enceintes ou aux mères âgées de moins de 20 ans, à celles qui sont âgées de plus de 20 ans, mais qui vivent sous le seuil de faible revenu et qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou professionnelles ainsi qu'aux pères et aux enfants de 0 à 5 ans* ».

L'engagement du PAMSBEH

« *Dans le nouveau cadre de référence sur les SIPPE, l'importance de considérer le père autant que la mère sera affirmée et traduite par des actions concrètes sur le terrain* » (p.12).

La réalité

Dans le nouveau Guide de saisie du I-CLSC (mai 2020), en page 7, il est précisé qu'« *il n'est pas possible de créer une fiche périnatalité pour le père ou autre parent responsable de l'enfant, puisque celle-ci ne peut être faite qu'au nom de la mère. [...]* Toutefois, le père monoparental ou autre parent responsable de l'enfant pourront tout de même recevoir les interventions du programme SIPPE » (p. 7). Dans ce même document, on ajoute que « *les interventions faites auprès de la mère, du père monoparental ou autre personne responsable de l'enfant pourront y être inscrites* » (p. 13).

Les perspectives d'action

1. Suivre et analyser la compilation des interventions effectuées auprès des pères;
2. Produire des outils pour la Boîte à outils du programme SIPPE;
3. Proposer une action structurante d'adaptation des pratiques des équipes SIPPE pour le prochain PAMSBEH.

Ministère de la Famille et Secrétariat à la condition féminine

Mise en œuvre de la **Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

1. Appels de projets périodiques en coparentalité et soutien à l'engagement paternel
 1. Secrétariat à la condition féminine
 2. Ministère de la Famille

Conclusion

2006 : Congé de paternité

2015-2018 : Les grandes avancées

Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes
(2017-2022)

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes : vers 2021

Période actuelle

Poursuite des actions en cours avec le MSSS, le SCF et le MF

Levier no. 1 : Inclusion des pères dans les services à la famille et aux hommes

Contexte socio-sanitaire actuel : met le focus sur les services de première ligne et les problématiques les plus lourdes

Prévention de la violence conjugale

En attente d'un message politique fort...

- Commission Laurent
- Renouvellements du PAMSBEH et de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Réforme du droit de la Famille
- Autres dossiers comme Éducation

**Un certain contexte d'opportunités mais...
l'État doit lui-même développer le réflexe paternité !**